




**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120411-20391-DE-1-1_0
Date de signature : 12/04/12
Date de réception : jeudi 12 avril 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2012.381**

Séance publique du

10 avril 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : MARCHÉ A11-33 RELATIF A LA FOURNITURE ET POSE DE BORNES ET D'EQUIPEMENTS VIDEO ASSOCIES POUR L'AIRE PIETONNE DU CENTRE VILLE-SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ**

Le 10/04/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 4 avril 2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dahbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Jacques AGOPIAN à M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Michelle EINAUDI, Mme Christine BERNARD à M. Eric CHEVALIER, Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jacques GARCON à M. Stéphane PAOLI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. André GUINDE, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Danièle BRUNET, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Chantal DAVENNE

**Excusés sans pouvoir :**

M. Jean CHORRO

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 10/04/12

-----

**RAPPORTEUR** : M. Maurice CHAZEAU  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Stéphane PAOLI

**Politique Publique** : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET** : MARCHE A11-33 RELATIF A LA FOURNITURE ET POSE DE BORNES ET D'EQUIPEMENTS VIDEO ASSOCIES POUR L'AIRE PIETONNE DU CENTRE VILLE-  
SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° 2011-762 du 11 juillet 2011, vous avez autorisé Madame le Député-maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer le marché relatif à **la fourniture et pose de bornes et d'équipements vidéo associés pour l'aire piétonne du centre Ville**, ainsi que ses éventuelles reconductions, avec le groupement AXIMUM PRODUITS ELECTRONIQUES - SNEF pour un montant maximum de **1 800 000 € HT** par période.

Ce marché a été notifié au groupement AXIMUM PRODUITS ELECTRONIQUES - SNEF le 19 juillet 2011 et a été conclu pour une période initiale courant de sa date de notification au 31 décembre 2012. Il est reconductible de manière expresse trois fois une année, sans pouvoir excéder le 31 décembre 2015.

Le projet d'avenant faisant l'objet de la présente délibération vise à inclure un poste supplémentaire non prévu au bordereau des prix unitaires initial : il s'agit de la configuration du plastron de totem, la fourniture, l'intégration, le raccordement et la mise en service d'un afficheur usagers/maintenance tactile (poste d'un montant unitaire de 1 272 € HT).

Bien que non prévu, cet afficheur tactile a déjà été posé sur les totems rénovés par le titulaire du marché, et ce à titre gracieux. Pour la phase d'extension à venir, il convient pour des raisons fonctionnelles et esthétiques que les futurs totems soient également équipés de cet afficheur tactile. Le titulaire du marché sera alors rémunéré sur la base du poste supplémentaire décrit ci-dessous.

L'intégration par avenant de ce poste supplémentaire au bordereau des prix engendre une dépense estimée à :

- Pour 2012 : 12 totems x 1 272 = 15 264 € HT ce qui représente 0,84 % du montant maximum du marché pour cette période (1 800 000 € HT).
- Pour 2013 : 9 totems x 1 272 = 11 448 € HT ce qui représente 0,63 % du montant maximum du marché pour cette période (1 800 000 € HT).

Au vu de ce qui vient de vous être exposé, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** l'avenant n° 1 au marché A11033 relatif à la fourniture et pose de bornes et d'équipements vidéo associés pour l'aire piétonne du centre Ville, avec le groupement AXIMUM PRODUITS ELECTRONIQUES – SNEF,

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à le signer, ainsi que tout document s'y rapportant.

**2012.381 - MARCHÉ A11-33 RELATIF A LA FOURNITURE ET POSE DE BORNES ET D'EQUIPEMENTS VIDEO ASSOCIES POUR L'AIRE PIETONNE DU CENTRE VILLE-  
SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 54</b>
<b>Présents</b>	<b>: 46</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 54</b>
<b>Pour</b>	<b>: 54</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12 avril 2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



Aix en Provence  
LA VILLE

DGAS Aménagement Urbain,  
Etudes Juridiques & Marchés Publics  
Direction des Marchés Publics

**MARCHE A11033 RELATIF A LA FOURNITURE ET POSE DE BORNES ET  
D'EQUIPEMENTS VIDEO ASSOCIES POUR L'AIRE PIETONNE DU CENTRE  
VILLE  
CONCLU AVEC LE GROUPEMENT AXIMUM - SNEF LE 19 JUILLET 2011**

**AVENANT N°1 RELATIF A L'INTEGRATION D'UN POSTE SUPPLEMENTAIRE  
AU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**

## **1. Renseignements sur le marché initial :**

### **1.1 - IDENTIFICATION DU MARCHÉ-**

#### Objet du marché :

Marché n°A11-033, enregistré le 18 juillet 2011 par la sous-préfecture d'Aix-en-Provence et notifié le 19 juillet 2011 au titulaire: le groupement conjoint AXIMUM PRODUITS ELECTRONIQUES (mandataire solidaire) - SNEF.

#### Durée du marché :

Le marché est conclu pour une période initiale courant de sa date de notification au 31 décembre 2012. Il est reconductible de manière expresse trois fois une année, sans pouvoir excéder le 31 décembre 2015.

#### Montant du marché :

Marché à bons de commande à prix unitaires, sans minimum et avec un maximum de **1 800 000 € HT** par période contractuelle.

### **1.2 - IDENTIFICATION DES COCONTRACTANTS -**

Le marché ci-dessus mentionné a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU, Maire-Adjoint délégué aux marchés publics, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°2011-762 du 11 juillet 2011,
- D'autre part, le groupement conjoint AXIMUM PRODUITS ELECTRONIQUES (mandataire solidaire) – SNEF, représenté par Monsieur Stéphane POUILLOT, Directeur Activité Systèmes Urbains de la société AXIMUM PRODUITS ELECTRONIQUES, RCS Versailles 383 765 799, domiciliée 41 boulevard de la République 78 403 CHATOU.

## **2. Objet du présent avenant:**

### **2.1 - IDENTIFICATION DES COCONTRACTANTS -**

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU, Maire-Adjoint délégué aux marchés publics, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du **Conseil Municipal n°2012-..... du 10 avril 2012,**
- D'autre part, le groupement AXIMUM PRODUITS ELECTRONIQUES - SNEF, représenté par Monsieur Stéphane POUILLOT, Directeur Activité Systèmes Urbains de la société AXIMUM PRODUITS ELECTRONIQUES, RCS Versailles 383 765 799, domiciliée 41 boulevard de la République 78 403 CHATOU

### **2.2 - INTEGRATION D'UN POSTE SUPPLEMENTAIRE AU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**

Le présent avenant intègre au bordereau des prix unitaires le poste supplémentaire 121.10 suivant :

121.10	Ce prix rémunère la configuration du plastron de totem, la fourniture, l'intégration, le raccordement et la mise en service d'un afficheur usagers/maintenance tactile.	1 272.00 € HT		
--------	---	---------------	--	--

**2.3 - AUTRES CLAUSES -**

Toutes les clauses du marché désigné au chapitre 1.1 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

**3. Signature des parties:**

<p><b>Pour le groupement AXIMUM PRODUITS ELECTRONIQUES - SNEF représenté par.....</b></p> <p>(Nom, qualité et cachet de la société)</p> <p>Fait à</p> <p>Le</p>	<p><b>Pour la Ville d'Aix-en-Provence, représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU Maire Adjoint délégué aux Marchés Publics</b></p>          <p>Fait à Aix-en-Provence,</p> <p>Le</p>
---	---